

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents : M. Yves POTHET, Maire, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, 1^{er} adjoint, M. Jérôme FERRE, 2^{ème} adjoint, Mme Nathalie LEPAPE, 3^e adjoint, M. Jérôme BRIEZ, 4^{ème} adjoint, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Laëtitia ROLLAND, Mme Gwladys JACQUELIN, M. Christian MARIONNAUD, Mme Chantal MAUPOU, M. Philippe GUITTIER, Mme Marcelle DANNEAU, M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU.

Absent excusé et a donné pouvoir :

M. Arnaud NEVEU, ayant donné pouvoir à M. Jérôme FERRE

Absente excusée :

Mme Patricia SINGERY, 5^{ème} adjoint

Absent non excusé :

M. MARION Philippe

Le quorum étant atteint, M. Yves POTHET, Maire, ouvre la séance à 20 heures 10

Mme Yvette PICARD est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Modifications demandées :

Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : titulaire : Mme LEPAPE Nathalie au lieu de Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

CCAS : Mme Yvette PICARD oubliée comme membre du CCAS.

I – ELECTION D'UN PRESIDENT POUR PRESENTER LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (transport, locaux commerciaux, eau, assainissement, lotissement Les Peupliers)

Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole à l'unanimité est élue Présidente de Séance

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU COMPTES DE GESTION 2017

Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole présente les différents Compte Administratifs 2017

Monsieur POTHET Yves, Maire, sort de la salle au moment du vote.

TRANSPORT : vote à l'unanimité

BUDGET TRANSPORT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	44 394.95	32 640.28
DEPENSES	46 921.74	0.00
EXCEDENT		32 640.28
DEFICIT	2 526.79	

LOCAUX COMMERCIAUX : Vote à l'unanimité

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	16 967.09	6 838.21
DEPENSES	3 784.53	8 247.79
EXCEDENT	13 182.56	
DEFICIT		1 409.58

LOTISSEMENT DES PEUPLIERS : Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	15 896.48	15 416.48
DEPENSES	18 705.00	29 682.96
EXCEDENT		
DEFICIT	2 808.52	14 266.48

EAU : vote à l'unanimité

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	175 926.50	153 441.60
DEPENSES	194 730.66	155 833.32
EXCEDENT		
DEFICIT	18 804.16	2 391.72

ASSAINISSEMENT : adopté par 15 voix pour et 1 abstention (M. VILLANUEVA Yves)

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	95 797.75	316 786.44
DEPENSES	56 983.76	261 796.80
EXCEDENT	38 813.99	54 989.64
DEFICIT		

BUDGET PRINCIPAL : adopté par 15 voix pour et 1 abstention (M. VILLANUEVA Yves)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 386 073.13	742 606.80
DEPENSES	1 239 404.62	732 889.34
EXCEDENT	146 668.51	9 717.46
DEFICIT		

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

A l'unanimité le Conseil Municipal affecte le résultat d'excédent de fonctionnement du budget principal et du budget locaux commerciaux pour couvrir le déficit d'investissement. Le solde est affecté en report d'excédent.

IV - VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS 2018

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2018

	TAUX 2017	TAUX 2018	PRODUIT ATTENDU
TAXE D'HABITATION	18.61	18.61	209 735
TAXE FONCIER BATI	27.80	27.80	292 734
TAXE FONCIER NON BATI	62.81	62.81	37 686

V – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention 2017	Alzheimer association	Association	100.00
6574	Subvention 2017	Association des Parents d'élèves	Association	1 000.00
6574	Subvention 2017	Association Sportive Muroise	Association	1 200.00
6574	Subvention 2017	Atelier 4s	Association	100.00
6574	Subvention 2017	Club de Danse	Association	300.00
6574	Subvention 2017	Coopérative Scolaire	Association	250.00
6574	Subvention 2017	Famille Rurale Mur de Sologne	Association	400.00
6574	Subvention 2017	La Galoche Solognote 41	Association	150.00
6574	Subvention 2017	Les Amis de Mur	Association	100.00
6574	Subvention 2017	La Muroise Ecole de Musique	Association	950.00
6574	Subvention 2017	La Muroise Association	Association	1 200.00
6574	Subvention 2017	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Association	76.00
6574	Subvention 2017	Prévention Routière	Association	76.00
6574	Subvention 2017	Sauvons la Straize	Association	70.00
6574	Subvention 2017	Souvenir Français	Association	38.00
6574	Subvention 2017	SSAG ANIM'	Association	200.00
6574	Subvention 2017	Tennis Club Murois	Association	560.00
6574	Subvention 2017	UNCAFN	Association	310.00
6574	Subvention 2017	UNRPA	Association	700.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions conformément au tableau ci-dessus à l'exception de la Subvention pour l'Association Famille Rurale et l'Association Les Amis de Mur

Madame CHAUVEAU Vanessa, Conseillère Municipale, en qualité de Présidente de l'Association Famille Rurale de Mur de Sologne, sort de la salle pendant le vote de la subvention à cette Association.

Pour l'association Famille Rurale par 16 voix pour et une abstention il est décidé de verser une subvention de 400.00 €.

Pour l'association Les Amis de Mur par 16 voix pour et 1 abstention (M. Pascal PICARD) il est décidé de verser une subvention de 100.00 €

Monsieur POTHET Yves, Maire, précise que la subvention de 950 € pour l'école de musique pourrait être modifiée à la baisse si celle-ci ne retrouve pas un fonctionnement normal à la rentrée de septembre.

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes est voté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMET
DEPENSES	1 493 963	527 893
RECETTES	1 493 963.59	527 893

BUDGET TRANSPORT

BUDGET TRANSPORT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMET
DEPENSES	49 837.79	52 051
RECETTES	49 837.00	52 051.28

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

BUDGET COMMERCIAUX	LOCAUX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMET
DEPENSES		26 741	2 853.58
RECETTES		26 741.56	2 853

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMET
DEPENSES	119 118	266 567
RECETTES	119 118.99	266 567.64

BUDGET EAU

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMET
DEPENSES	207 774.16	118 103.72
RECETTES	207 774	118 103

BUDGET LOTISSEMENT

BUDGET LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMET
DEPENSES	220 473.52	123 465.48
RECETTES	220 474	123 466

VII – APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SEBB (Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron)

Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole et M. FERRE Jérôme présentent le texte définitif de la modification des statuts du SEBB conformément à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 (modification des articles 4 et 5 en gras et italique dans le texte) :

« Article 4 : Administration du Syndicat – Le Comité Syndical :

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de représentants élus comme suit : chaque Commune membre procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

S'agissant d'EPCI à fiscalité propre membre du syndicat, le conseil communautaire élit un nombre de délégués titulaires et suppléants *selon la répartition suivante* :

- *Communauté d'Agglomération Agglopolys : 7 titulaires et 7 suppléants,*
- *Communauté de Communes Cœur de Sologne : 4 titulaires et 4 suppléants,*
- *Communauté de Communes des Portes de Sologne : 5 titulaires et 5 suppléants,*
- *Communauté de Communes du Val de Sully : 1 titulaire et 1 suppléant,*
- *Communauté de Communes Giennoises : 1 titulaire et 1 suppléant,*
- *Communauté de Communes du Grand Chambord : 6 titulaires et 6 suppléants,*
- *Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois : 1 titulaire et 1 suppléant,*
- *Communauté de Communes Sauldre et Sologne : 1 titulaire et 1 suppléant,*
- *Communauté de Communes Sologne des Etangs : 4 titulaires et 4 suppléants,*
- *Communauté de Communes Sologne des Rivières : 1 titulaire et 1 suppléant,*
- *Communauté de Communes Val de Cher Controis : 2 titulaires et 2 suppléants.*

Soit au total 33 délégués titulaires et 33 suppléants.

Les délégués suppléants siègent au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires. Le mandat des délégués est lié à celui du conseil de la collectivité qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du syndicat mixte suivant le renouvellement général des conseils municipaux. »

« Article 5 : Participations

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses engagées par le syndicat mixte dans le cadre de l'exercice de ses compétences, est répartie par le comité syndical entre les différentes collectivités, dans un souci de solidarité, au prorata de :

- *4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,*
- *2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,*
- *3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,*
- *1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).*

Le montant des contributions de chaque membre sera fixé chaque année par délibération du comité syndical. Ce mode de calcul s'applique aussi bien pour le financement de la compétence générale, que pour la compétence GEMAPI. »

La participation s'élève à 1720 € (SEBB + GEMAPI) pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SEBB.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1 – Etang communal

Monsieur Pascal PICARD a rencontré l'entreprise BOUGE afin de chiffrer son intervention pour le nettoyage de l'étang communal. Le devis s'élève à 3600 € TTC. L'ouverture de l'étang à la pêche devrait intervenir d'ici la fin du mois d'avril.

2 – Eglise

Des désordres sont apparus au niveau de l'église et plus particulièrement de la chapelle située à gauche. Par mesure de sécurité cette dernière devra être fermée au public. Des travaux importants devront être envisagés sur les années 2019 à 2021. M. GUITTOT architecte spécialisé dans ce type de monument et qui a déjà réalisé une étude diagnostic de l'église Saint Pierre est chargé de préparer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC. Il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 50 à 60 % du montant des travaux HT. Il pourra être envisagé de faire appel à des dons privés. Un appel d'offres sera lancé d'ici la fin de l'année.

Les cérémonies seront maintenues.

3 – MAISON « CHESNET »

M. DEVANOISE, Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour la démolition de cette maison. Il attend le projet d'aménagement de l'architecte paysager.

4 – COMMISSION DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Madame LEPAPE Nathalie souhaiterait faire partie de la Commission des employés communaux (Cantine, école, centre de loisirs) ce qui est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10